

VOS DEMARCHES

Demande de passeport temporaire pour un mineur : Délivrance en urgence

Lieu de dépôt – Procédure d'établissement du titre

Un passeport temporaire peut être délivré en urgence pour un motif d'ordre médical ou humanitaire. La demande doit être faite auprès de la préfecture. Les services préfectoraux décident de la délivrance en fonction de la situation. Ce passeport n'est valide que pour une durée de 1 an.

Bénéficiaire

Il est possible de demander un passeport pour un mineur quel que soit son âge (même un bébé) à condition qu'il soit de nationalité française.

Pour bénéficier de cette délivrance en urgence, l'enfant doit justifier d'un déplacement urgent, notamment pour des raisons humanitaires ou médicales (maladie grave ou décès d'un membre de la famille).

Attention ! La délivrance en urgence est accordée de manière exceptionnelle et n'a pas de caractère automatique.

Démarches

Où faire la demande ?

A la préfecture. Pour l'étranger, au consulat ou à l'ambassade.

Qui doit faire la demande ?

La présence du mineur lors du dépôt de la demande est indispensable.

Il doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur). Cet adulte doit présenter au guichet sa propre pièce d'identité.

Coût

30 € en timbres fiscaux

Retrait du passeport

Délais

Si la demande est acceptée, le passeport est fabriqué sur place le jour même.

S'il ne peut être fabriqué le même jour, un récépissé vous est remis et devra être présenté en Préfecture lors du retrait.

Remise du passeport

Le passeport doit être retiré au lieu de dépôt du dossier.

Le mineur et son responsable légal doivent se présenter ensemble au guichet. Le responsable doit signer le nouveau passeport sur place.

A noter : le passeport d'urgence ne permet pas de voyager dans tous les pays (Etats Unis et Emirats Arabes unis notamment).

Durée de validité

Votre nouveau passeport est valable pendant 1 an.

Liste des pièces à produire

Si l'enfant possède déjà un titre sécurisé, il n'y a pas à fournir une nouvelle fois des documents liés à l'état civil ou à la nationalité française.

Si l'enfant possède un passeport récent
(périmé depuis moins de 2 ans ou ayant date d'expiration proche)

Si l'enfant ne possède pas de passeport récent

Formulaire de demande de passeport

Formulaire de demande de passeport

Tout document justifiant l'urgence du déplacement (acte de décès, attestation d'hospitalisation,...)

Tout document justifiant l'urgence du déplacement (acte de décès, attestation d'hospitalisation...)

Timbres fiscaux : 30 €

Timbres fiscaux : 30 €

2 photographies d'identité

2 photographies d'identité

Justificatif du domicile des parents

Justificatif du domicile des parents

Ancien passeport

Carte d'identité sécurisée

Si le mineur n'en possède pas : un justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois.

Si le justificatif d'état civil ne suffit pas à démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (sauf si l'enfant est né en France et que au moins un de ses parents est né en France)

Justificatif de l'exercice de l'autorité parentale

Justificatif de l'exercice de l'autorité parentale

Si l'enfant utilise un deuxième nom (nom de l'autre parent) : pièces justificatives du nom d'usage

Si l'enfant utilise un deuxième nom (nom de l'autre parent) : pièces justificatives du nom d'usage

Les originaux de l'ensemble des pièces doivent être présentés. Vous devez également remettre les photocopies des pièces qui restent en votre possession (pièce d'identité, justificatif de domicile et, s'il y a lieu, justificatif de nationalité française).

Modalités de dépôt du dossier

► **sur rendez-vous uniquement**, Pour la prise de rendez-vous ou pour plus de renseignements veuillez contacter le 04 95 34 50 92

Nous joindre pour toute réclamation liée à la qualité de l'accueil

► **Par courriel** / prefecture.haute-corse@haute-corse.pref.gouv.fr

► **Par voie postale** / Préfecture de la Haute-Corse – Rond point Maréchal Leclerc de Hautecloque- CS 60007 – 20401 BASTIA cedex 9

► **Sur place** en inscrivant vos observations et remarques dans la fiche « Réclamations » mise à votre disposition dans le hall de l'accueil en Préfecture